

NOMINATIONS

Le Bureau de Direction a nommé M. Félix Albert Gauthier comptable et M. Chs. Edouard Nolet registraire et assistant-comptable de la Société.

AVIS

Les membres enregistrés au Bureau Principal peuvent payer leurs contributions aux comptables de huit heures et demie du matin à cinq heures du soir tous les jours et les samedis jusqu'à une heure seulement.

AMENDEMENT AUX RÈGLEMENTS

A une séance du Bureau Principal tenue le 15 mai 1894, il a été proposé et

Résolu : Que la clause 7 de l'article 4, constitution des Succursales, soit révoquée et remplacée par la suivante :

7. Toute accusation contre un sociétaire enregistré dans une succursale, devra être formulée par écrit et transmise au Comité de Régie, qui la fera connaître immédiatement au sociétaire accusé, en lui en transmettant une copie, et fixera un jour pour entendre la plainte et la défense en présence des parties. Le Comité de Régie, s'il le juge à propos, pourra nommer un sous-comité chargé de faire l'enquête et de préparer un rapport. Les parties intéressées pourront appeler de toute décision du Comité de Régie au Bureau de Direction dont la décision sera finale

Première lecture le premier mai 1894.

Deuxième lecture le huit mai 1894.

Troisième lecture le quinze mai 1894.

LE TRÉSOR DE LA VEUVE

La femme canadienne qui a le malheur de perdre son époux se montre excessivement courageuse, travaille, peine de toutes les manières pour trouver moyen de subvenir aux dépenses que requiert sa famille toujours assez nombreuse. De fait, la moyenne du nombre d'enfants chez les ouvriers est de six à huit.

On voit la pauvre veuve, coudre, prendre un petit négoce, faire, en un mot, tout ce que son cœur, brûlant d'amour pour ses enfants, peut lui inspirer. La tâche est ardue et exige des prodiges d'économie pour arriver à rencontrer les besoins les plus pressants. Elle est seule, cette pauvre femme, pour gagner l'argent nécessaire, et malgré tout, entendez-la s'encourager en pensant que, si elle peut élever tel ou tel de ses enfants jusqu'à 12 ou 14 ans, cet enfant saura gagner sa vie et celle de ses petits frères et sœurs. Pauvres veuves, les espérances que vous fondez là sont, après tout, un beau rêve qui peut se changer en désillusions. Cet enfant, une fois grand, n'en gagnera peut-être pas assez pour lui seul.

N'est-il pas vrai, que chaque veuve d'ouvrier se trouverait excessivement soulagée si un parent ou un ami généreux prenait à sa charge de lui payer, à titre de dotation, cinquante piastres, par an, durant quelques années ? De tels parents, des amis aussi dévoués, se rencontrent un sur mille ; et encore, leur charité n'ira pas plus loin qu'une ou deux années.

Braves ouvriers qui aimez vos femmes et vos enfants, voulez-vous leur assurer un bénéfice de \$50 par année durant 10 ans ; (et avec cela vous savez que votre épouse peut faire des merveilles) de grâce, ne comptez pas sur les parents ou les amis charitables. Il s'en ren-

contre, mais trop rarement pour qu'il vaille la peine de s'y arrêter.

Le moyen sûr d'assurer à vos épouses une position acceptable après votre mort, il est unique, mais facile en même temps.

Entrez de suite dans la Société Bienveillante St-Roch. Cette association accorde actuellement \$500 (et tout prochainement \$1,000) au décès du mari. C'est un beau trésor à léguer à sa veuve ; et l'ouvrier trouvera toujours, s'il le veut, le même moyen de fournir à peu près 75 centins par mois de contribution exigés par la Société ?

De plus, la Société donne \$6. par semaine, durant 10 semaines, à chaque sociétaire malade, soit \$60 assurées dans le cas d'une maladie : mais c'est un vrai trésor !

ÉTAT DES OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ, DU 1er MARS AU 15 MAI 1894.

RECETTES.

Balance en caisse au 1er mars 1894.....	\$3,222 11
Balance dans les succursales au 1er mars 1894.....	282 75
Livrets.....	60 00
Certificats de membres.....	164 00
Un insigne.....	0 60
Recettes diverses.....	6 21
Intérêts.....	1 56
Installation.....	120 00
Contributions aux héritiers.....	609 00
Contributions mensuelles.....	195 00
Propositions de membres.....	43 25
Contributions aux veufs.....	188 46
Contributions aux malades.....	436 95
Bulletin.....	31 00
Règlements.....	36 00
<i>Total</i>	\$5,396 89

DÉBOURSÉS.

Livrets.....	\$ 202 90
Ameublement.....	74 33
Marchandises.....	61 25
Loyers du B. P. et des Succursales.....	52 25
Distribution d'avis, etc.....	13 07
Allocations aux héritiers de Louis Bellamy.....	500 00
Allocations aux veufs.....	200 00
Allocations aux malades.....	354 00
Bulletin.....	30 00
Règlements.....	20 00
Indemnité au Secrétaire-Général.....	75 00
Indemnité à l'assistant-Secrétaire-Général.....	15 00
Indemnité au Trésorier-Général.....	150 00
Indemnité à l'assistant-Trésorier-Général.....	35 00
Indemnité aux officiers de la Succursale No 1.....	13 16
Indemnité aux officiers de la Succursale No 2.....	32 22
Indemnité aux officiers de la Succursale No 3.....	21 00
Indemnité aux officiers de la Succursale No 4.....	20 30
Indemnité aux officiers de la Succursale No 5.....	27 30
Indemnité aux officiers de la Succursale No 6.....	26 82
Indemnité aux officiers de la Succursale No 7.....	14 88
Indemnité aux officiers de la Succursale No 8.....	10 42
Indemnité aux officiers de la Succursale No 9.....	10 74
Audition des livres.....	24 00
Organisation de Succursale et Propositions de membres.....	169 33
Débourssés divers.....	242 98
Impressions et annonces.....	14 25
Médecins-visiteurs.....	26 50
Salaires des comptables.....	60 00
Assurance.....	5 00
Balance au B. P. et dans les succursales.....	303 54
Balance à la C. E. N. D., 15 mai 1894, folio 26,577.....	2,591 65
<i>Total</i>	\$5,396 89

F.-A. GAUTHIER,

Comptable.

Québec 15 mai 1894.

JOS. COTÉ,

Trésorier-Général.

Certifié correct

JOS. SAVARD,
ALEX. PAQUET,

Auditeurs.

Québec, 26 mai 1894.